

Association des Maires, des Adjointes  
et de l'Intercommunalité des Pyrénées-Orientales



# FORMATION DES ÉLUS

## Droit Individuel à la Formation des Élus locaux (DIFE)

**MON  
COMPTE  
ELU**

## EDITO



Madame le Maire, Monsieur le Maire,  
Monsieur le Président,  
Chère Collègue, Cher Collègue,

C'est avec un grand plaisir que je vous présente le catalogue des formations 2024 de l'AMF66.

Notre association est déterminée à soutenir et à renforcer les compétences des élus locaux afin de mieux servir nos concitoyens et de répondre aux défis auxquels nos collectivités sont confrontées.

Notre offre de formation est le fruit d'une collaboration étroite avec l'AMF, des experts et des partenaires engagés dans le développement territorial. Il vise à répondre à vos besoins spécifiques en matière de gouvernance, de gestion des collectivités, de droit local et de développement durable.

Nous croyons fermement que la formation est essentielle pour garantir une gouvernance locale efficace, libre et transparente. C'est pourquoi nous vous encourageons vivement à profiter de ces opportunités de formation pour renforcer vos compétences et vos connaissances.

Que vous soyez un nouvel élu désireux d'acquérir les bases nécessaires à votre mandat ou un élu expérimenté cherchant à approfondir vos connaissances, notre catalogue propose une gamme variée de formations adaptées à tous les niveaux et à tous les besoins.

Je vous encourage à saisir les opportunités qui s'offrent à vous pour développer vos compétences et contribuer au développement harmonieux de nos collectivités.

L'Association reste à votre écoute pour enrichir cette offre et la faire évoluer avec vous.

A handwritten signature in black ink that reads "Très chaleureusement". The signature is fluid and cursive.

**Edmond JORDA**  
**Président de l'AMF66,**  
**Maire de Sainte Marie la Mer**

## PLANNING AMF66

L'AMF et l'AMF66 étant agréées pour la formation des élus, elles proposent en partenariat des formations payantes finançables par le DIF Élu ainsi que par la ligne budgétaire « Formation des élus » inscrite au budget de votre collectivité.

Ces formations d'une journée se distinguent des réunions d'information par un développement plus approfondi des sujets et une pédagogie adaptée.

Vous retrouverez au cours de ces journées de formation des ateliers pratiques, cas pratiques, quizz, retours d'expériences et surtout des échanges privilégiés dans un groupe à taille humaine.

Les formations, d'une durée d'une journée, sont payantes et sont limitées pour la plupart à 15 participants.

Dès lors que vous envisagez d'assister à une formation, vous devrez impérativement remplir le bulletin d'inscription en précisant le mode de financement (DIFE, Collectivité ou Personnel).

### ➤ **L'accessibilité des EPR**

Le Jeudi 6 juin 2024 de 9h00 à 17h00 à **BOMPAS** (Salle du Conseil Municipal)

### ➤ **Le Maire et les manifestations éphémères**

Le Mardi 18 juin 2024 de 9h00 à 17h00 à **BAGES** (Salle de la Médiathèque)

### ➤ **La législation funéraire**

Le Mardi 17 septembre 2024 de 9h00 à 17h00 à **ESTAVAR** (Salle communale)

### ➤ **La gestion et aménagement des cimetières**

Le Mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024 de 9h00 à 17h00 à **ALENYA** (Salle Teresa Rebull)

### ➤ **La prise de parole en public (niveau 1 - Initiation)**

Le Mardi 5 novembre 2024 de 9h00 à 17h00 à **VILLEMOLAQUE** (Salle à confirmer)

### ➤ **La prise de parole en public (niveau 2 - Perfectionnement)**

Le Mercredi 6 novembre 2024 de 9h00 à 17h00 à **VILLEMOLAQUE** (Salle à confirmer)

Pour les financements par le DIFE, il faudra remplir le dossier de financement directement sur la plateforme MonCompteÉlu ou demander à l'AMF ([formation@amf.asso.fr](mailto:formation@amf.asso.fr)) le lien d'inscription direct.

Pour le financement par la collectivité, une convention est établie entre l'AMF et la collectivité.

### **Tarif des formations :**

Pour les non-adhérents ou prise en charge DIF : 300€

Pour les adhérents avec prise en charge par la collectivité : 150€

***Les déjeuners seront organisés par l'AMF66 et à la charge des stagiaires.***

## Inscription

E  
T  
A  
P  
E  
S

D  
,  
I  
N  
S  
C  
R  
I  
P  
T  
I  
O  
N

### ÉTAPE 1 - Créer son identité numérique

#### OPTION 1

Via l'application que vous aurez téléchargée sur votre téléphone, prenez rendez-vous avec un facteur qui se rendra à votre domicile pour créer avec vous votre identité numérique.

#### OPTION 2

Rendez-vous directement en bureau de poste avec votre pièce d'identité  
Votre identité numérique sera créée en une minute avec une personne qualifiée.

#### OPTION 3

Vous pouvez également créer votre identité numérique seul.e sur votre téléphone ; le délai ne dépasse pas 24h.

#### Sur votre ordinateur

- Connectez-vous à Mon Compte Formation en vous identifiant avec France Connect+
- Cliquez sur l'icône de L'identité numérique « La Poste»
- Entrez votre numéro de téléphone mobile et ouvrez l'application Identité numérique La Poste sur votre téléphone

#### Sur votre téléphone portable

- Sur votre téléphone mobile, trois étapes :
- Confirmez lorsque l'on vous demande si vous êtes à l'origine de cette demande d'identification
- Saisissez votre code secret
- La fenêtre «Identification réussie» apparaît

#### Sur votre ordinateur

- Cliquez sur le bouton bleu Continuer sur «Mon Compte Formation»
- Vous arriverez sur une page avec les informations utiles de la formation
- Cliquez sur le bouton «Demander un devis» en bas de l'écran
- Lorsqu'apparaît « Vous travaillez ou pas dans la fonction publique», cliquez sur Valider
- Renseignez vos informations personnelles
- Renseignez vos informations professionnelles, choisissez l'objectif «Je souhaite acquérir des savoirs de base et des compétences clés» et envoyez votre inscription !
- Cet écran s'affiche et vous indique que

“votre dossier d'inscription a été transmis à l'organisme de formation” ; nous avons 48h pour valider votre demande d'inscription.

- Quand nous validerons votre demande d'inscription, vous recevrez un email comme celui-ci ; vous pourrez alors confirmer votre inscription en cliquant sur le lien fourni
- Après vous être connecté, cliquez sur Dossiers en haut à droite de votre écran, ensuite sur le dossier qui concerne votre formation, puis financements
- Répondez à la question sur votre temps de travail, donnez votre accord pour mobiliser vos droits et confirmez votre inscription !
- Votre financement est validé ! Vous recevrez par la suite un e-mail de confirmation.

#### ÉTAPE 2 -

#### CRÉER SON COMPTE ÉLU À L'ADRESSE SUIVANTE

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/compte-elu>

#### ÉTAPE 3 -

#### CONTACTER L'AMF et/ou l'AMF66

#### ÉTAPE 4 -

#### CRÉER SON DOSSIER D'INSCRIPTION

#### ÉTAPE 5 -

#### ENVOYER SON DOSSIER D'INSCRIPTION

# Accessibilité de la voirie et des ERP

## Obligations et mise en œuvre

Le jeudi 6 juin 2024 de 9h00 à 17h00 à BOMPAS  
(Salle du Conseil Municipal)

### OBJECTIFS

Former les maires sur leur rôle dans l'accessibilité conformément à la Loi Handicap 2005, en mettant l'accent sur la mise en accessibilité de la voirie et des établissements recevant du public (ERP).

Maîtriser les obligations et les textes réglementaires de la mise en accessibilité de la voirie, des espaces publics, et des ERP. Déterminer les aménagements qui rendent la commune plus accessible et découvrir les ressources disponibles pour faciliter la mise en œuvre

### PROGRAMME

#### Le rôle du maire dans l'accessibilité

Introduction à la Loi Handicap 2005 et ses implications pour les collectivités locales,

Responsabilités du maire en matière d'accessibilité : obligations  
Présentation des outils de diagnostic et de suivi de l'accessibilité.

#### Mise en accessibilité de la voirie

Comprendre les exigences légales concernant la voirie urbaine.

Analyse des contraintes et des solutions pour rendre la voirie accessible à tous.

Présentation des bonnes pratiques et des exemples réussis pour rédiger son PAVE

Ressources disponibles pour accompagner les communes dans leurs projets de mise en accessibilité de la voirie.

#### Mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP)

Définition des ERP.

Analyse des normes et réglementations en matière d'accessibilité des ERP.

Étude de cas et retours d'expérience sur la mise en accessibilité des ERP.

Présentation des aides financières et techniques disponibles.

### MODALITÉS

**Durée** : 1 journée (7 heures)

**Mode** : Présentiel

**Effectif maximum** : 15 participants

**Prérequis** : Aucun

**Méthode** : Apports théoriques, participation active, exercices pratiques, documents pédagogiques remis aux participants

**Public** : Elus communaux et intercommunaux

**Code Mon Compte élu** : ELU0301

# Le Maire et les manifestations éphémères

Le Mardi 18 juin 2024 de 9h00 à 17h00 à BAGES (Médiathèque)

## OBJECTIFS

Connaître les obligations en matière de sécurité lors de manifestations éphémères organisées dans les communes (vide-grenier, marché de Noël, course cycliste...).

Analyser les risques avant l'organisation ou la tenue d'une manifestation éphémère.

## PROGRAMME

### Définition des manifestations éphémères

Réglementation applicable selon la catégorie de manifestations (spectacles, pyrotechniques, manifestations culturelles, manifestations sportives...)

DPS (Dispositif prévisionnel de secours)

Commission réglementaire des manifestations sportives

Le rôle du maire dans la gestion de sécurité

Mesures de prévention

## MODALITÉS

**Durée** : 1 journée (7 heures)

**Mode** : Présentiel

**Effectif maximum** : 15 participants

**Prérequis** : Aucun

**Méthode** : Apports théoriques, participation active, exercices pratiques, documents pédagogiques remis aux participants

**Public** : Elus communaux et intercommunaux

**Code Mon Compte élu** : ELU0110

# Législation funéraire

Le Mardi 17 septembre 2024 de 9h00 à 17h00 à ESTAVAR  
(Salle communale)

F  
I  
C  
H  
E  
S

## OBJECTIFS

Connaître le cadre réglementaire et législatif autour du funéraire  
Appréhender les demandes d'autorisation liées aux opérations funéraires.

T  
H  
É  
M  
A  
T  
I  
Q  
U  
E  
S

## PROGRAMME

### Législation funéraire - les fondamentaux :

Définition, cadre réglementaire, cadre législatif, acteurs, rôle des élus...

Le droit à inhumation et les modes d'inhumations dans le cimetière.

Les emplacements traditionnels (règles liées à l'inhumation, terrain commun, terrain concédé).

Caractère administratif du contrat de concession et renouvellement des concessions.

Reprise des concessions échues, reprises des concessions à l'état d'abandon, transmission et ayants-droits

## MODALITÉS

**Durée** : 1 journée (7 heures)

**Mode** : Présentiel

**Effectif maximum** : 15 participants

**Prérequis** : Aucun

**Méthode** : Apports théoriques, participation active, exercices pratiques, documents pédagogiques remis aux participants

**Public** : Élus communaux et intercommunaux

**Code Mon Compte élu** : ELU0305

# Gestion d'un cimetière communal

Le Mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024 de 9h00 à 17h00 à ALENYA  
(Salle Teresa Rebull)

F  
I  
C  
H  
E  
S

## OBJECTIFS

Connaître le cadre réglementaire relatif à l'organisation et à la gestion des cimetières

Appréhender les demandes d'autorisation liées aux opérations funéraires

T  
H  
É  
M  
A  
T  
I  
Q  
U  
E  
S

## PROGRAMME

### Le rôle des cimetières aujourd'hui

Aménagement, équipements obligatoires et facultatifs (plan, terrain commun, espaces inter-tombes, caveau provisoire, ossuaire, règlement municipal des cimetières, site).

**Le règlement municipal des cimetières** et les imprimés divers à présenter en mairie (pour les opérations d'inhumations de cercueils et/ou d'urnes, règles liées à l'inhumation, de dispersions des cendres, les exhumations à la demande des familles).

## MODALITÉS

**Durée** : 1 journée (7 heures)

**Mode** : Présentiel

**Effectif maximum** : 15 participants

**Prérequis** : Aucun

**Méthode** : Apports théoriques, participation active, exercices pratiques, documents pédagogiques remis aux participants

**Public** : Elus communaux et intercommunaux

**Code Mon Compte élu** : ELU0305



# Prise de parole en public

## Initiation - Niveau 1

Le Mardi 5 novembre 2024 de 9h00 à 17h00 à VILLEMOLAQUE  
(Salle à confirmer)

### OBJECTIFS

Communiquer efficacement avec un message construit et adapté à la cible

S'exprimer avec charisme et conviction  
Gérer son stress lors d'une prise de parole en public

Affirmer sa posture d' élu.

### PROGRAMME

**En amont de la formation** : Chaque participant est invité à choisir le thème sur lequel il souhaite travailler son discours pendant cette formation.

**Matin** : Préparation du discours, analyse de la situation, construction du discours (plan, accroche...), préparation personnelle mental, émotions.

**Après-midi** : Développer son charisme, adopter la bonne posture, les pouvoirs du regard, faire vivre sa voix, l'importance de l'intention

### MODALITÉS

**Durée** : 1 journée (7 heures)

**Mode** : Présentiel

**Effectif maximum** : 10 participants

**Prérequis** : Aucun

**Méthode** : Apports théoriques, participation active, exercices pratiques, documents pédagogiques remis aux participants

**Public** : Élus communaux et intercommunaux

**Code Mon Compte élu** : ELU0405

# Prise de parole en public

## Perfectionnement - Niveau 2

Le Mercredi 6 novembre 2024 de 9h00 à 17h00 à VILLEMOLAQUE  
Salle (à confirmer)

### OBJECTIFS

A l'issue de cette formation, le stagiaire sera capable de gérer efficacement toute situation de prise de parole en public, de la préparation à l'intervention elle-même.

Affirmer sa position d'élu

### PROGRAMME

#### S'évaluer pour évoluer :

Rappel des outils pour une communication positive

Les activateurs

Mise en pratique des outils de la communication positive

Emprunts aux techniques théâtrales

#### Atteindre sa posture d'élu :

Développer son charisme, adopter la bonne posture, les pouvoirs du regard, faire vivre sa voix, l'importance de l'intention

### MODALITÉS

**Durée** : 1 journée (7 heures)

**Mode** : Présentiel

**Effectif maximum** : 10 participants

**Prérequis** : Avoir suivi le niveau 1

**Méthode** : Apports théoriques, participation active, exercices pratiques, documents pédagogiques remis aux participants

**Public** : Élus communaux et intercommunaux

**Code Mon Compte élu** : ELU0405

# NOTE

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



## Contacts

[formation@amf.asso.fr](mailto:formation@amf.asso.fr)

Tél. 01 44 18 13 54

**Brice ESTEBANER**

Responsable - Service formation des élus

Tél. 01 44 18 13 52

[brice.estebaner@amf.asso.fr](mailto:brice.estebaner@amf.asso.fr)

**Emilia SARDO**

Assistante

Tél. 01 44 18 13 54

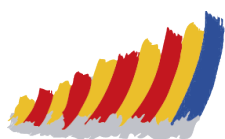
[emilia.sardo@amf.asso.fr](mailto:emilia.sardo@amf.asso.fr)

**Raphaël LEMNOS**

Assistant

Tél. 01 44 18 13 68

[raphael.lemnos@amf.asso.fr](mailto:raphael.lemnos@amf.asso.fr)



**Association des Maires, des Adjointes**  
et de l'**Intercommunalité des Pyrénées-Orientales**

---

**Mélanie MILLAN**

Directrice

Tél. 04.68.85.89.60

[contact@amf66.fr](mailto:contact@amf66.fr)